

Charte de l'assistance personnalisée

1. Il s'agit d'une prestation sous rendez-vous ;
2. Un rendez-vous n'excède pas une heure. Une réponse est apportée à la demande de rendez-vous dans les 48h. Le délai entre la demande et le rendez-vous avec le bibliothécaire se situe entre 48 h et 5 jours.
3. Les rendez-vous sont fixés du lundi au vendredi de 10h à 12h.
4. Le bibliothécaire recevra une personne à la fois, et répondra à toutes les questions d'ordre documentaire. Dans le cas de questions relatives à la rédaction d'une bibliographie, le service ne fournit pas de produits finis, ce travail relevant de la responsabilité de l'utilisateur.
5. Si le demandeur renonce au rendez-vous, il est tenu d'en informer la bibliothèque avant le rendez-vous. Merci de bien vouloir laisser votre message sur assistance.bibliotheque@gmail.com;
6. Tout oubli de l'annulation entraîne le refus d'une nouvelle demande;
7. Le demandeur bénéficie d'une seule session d'accompagnement ;
8. Les axes de l'assistance sont relatifs à :
 - L'aide à la recherche et à l'utilisation des bases de données ;
 - Accompagnement méthodologique sur la recherche documentaire ;
 - L'approfondissement de la formation dispensée dans le cadre des sessions de formation qu'organise la bibliothèque ;
9. Aucun produit fini n'est livré à la fin de la session (bibliographie) ;
10. A l'issue de la session de formation, une attestation de participation est délivrée à l'utilisateur.